



ENGAGEMENT DE NON-ASSISTANCE AUX CONCURRENTS _ RDM 24

Team manager,

Nom et prénom,

Nom de l'équipe.....

Confirme que,

Nom et prénom de la personne chargée des relations avec les médias.....

fait partie de l'équipe en tant que,

Fonction précise : attaché de presse, community manager, équipe vidéo.....

et qu'il aura un siège dans le véhicule d'assistance numéro :

Tous deux confirment également que, conformément aux différents règlements Moto-Quad et Auto, toute personne bénéficiant d'une accréditation Média pour le rallye ne doit en aucun cas apporter une **quelconque assistance à un concurrent avant, pendant et après l'épreuve** : communication d'informations sur l'itinéraire dédié aux médias transport de pièces, ravitaillement en carburant, transport de matériel de bivouac, intervention mécanique, etc. sous peine d'exclusion du rallye avec disqualification du concurrent concerné.

Toutefois, dans le cas où l'équipage du véhicule d'un concurrent est en difficulté, ou dans l'impossibilité de dégager la piste, les occupants d'un véhicule des médias **doivent lui porter assistance, uniquement dans le cas où la situation aurait des conséquences sur la sécurité des concurrents ou mettrait en péril le bon déroulement de l'épreuve.**

Avant toute action, le véhicule des médias doit contacter les organisateurs, par l'intermédiaire du HQ.

Date:

SIGNATURES

Team Manager

Personne chargée des médias de l'équipe